



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

05/04/2023

Dossier complet le :

05/04/2023

N° d'enregistrement :

F-053-23-C-0068

1. Intitulé du projet

Renaturation, optimisation et requalification paysagère du parking des Pierres Plates - Locmariaquer (56)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conservatoire du littoral

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Agnès VINCE, Directrice

RCS / SIRET

1 8 0 0 5 0 1 9 0 0 0 4 7

Forme juridique

Etablissement public administratif

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
14. Travaux, ouvrages et aménagements dans les espaces remarquables du littoral et mentionnés au 2 et au 4 du R. 121-5 du code de l'urbanisme.	Renaturation, optimisation et requalification paysagère du parking

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le déplacement de la zone de stationnement des camping-cars vers un terrain communal offre l'opportunité de renaturer cet espace, d'améliorer paysagèrement et d'optimiser les stationnements de la zone des véhicules légers et d'intégrer les différents modes de déplacement.

Ainsi le projet prévoit:

- Fermeture de la zone de stationnement des camping-cars
- Meilleure intégration des stationnements des véhicules légers
- Cohabitation des différents modes de déplacement
- Traitement de la co-visibilité entre les stationnements et le site mégalithique

4.2 Objectifs du projet

- 1- Renaturaliser l'emprise de l'ancienne zone à camping cars (déplacés sur un terrain communal)
- 2- Retravailler la zone de stationnement véhicules légers et ses abords, pour mieux l'intégrer dans cet environnement naturel remarquable.
- 3- Organiser les tracés des différents flux.
- 4- Aménager une zone de stationnement vélos fonctionnelle pour inciter aux mobilités douces.
- 5- Créer une liaison piétonne continue, sécurisée lisible et agréable, de la route jusqu'au site mégalithique.
- 6- Déterminer les points de vue les plus pertinents, et anticiper le maintien de leur ouverture.
- 7- Anticiper l'entretien des espaces, et notamment le maintien des zones souhaitées ouvertes.
- 8- Anticiper la gestion des eaux pluviales pour limiter les possibles

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- 1- Renaturaliser le parking camping-cars, travail superficiel du sol, suppression des feuillus plantés, des panneaux et mobiliers liés aux camping-cars. Décroûter l'enrobé pour aider à la reprise de la végétation.
- 2- Redessiner l'organisation du stationnement des véhicules légers, tracé de la voirie et emplacement des stationnements. Création de zones d'infiltration végétalisées de bosquets d'arbustes indigènes. Conforter, prolonger ou étendre certains reliefs et masses végétales pour masquer les carrosseries multicolores et réfléchissantes
- 3- Création d'une liaison piétonne séparée et sécurisée. Travailler le tracé du cheminement pour renforcer l'effet «porte d'entrée sur le site» que créent les conifères qui accompagnent le parcours.
- 4- Amélioration de la zone de stationnement vélos.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Entretien des voies existantes en bi-couche par reprise ponctuelle tous les 10 ans pour éviter la création de nids de poule.
- Entretien des zones de terre-pierre par reprise ponctuelle tous les 5 ans pour éviter les flashes et améliorer l'infiltration.
- Entretien manuel et léger de la végétation indigène pour masquer les véhicules ou maintenir des cônes de vue paysagère.
- Entretien des abords périphériques par pâturage.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet:

- d'une évaluation des incidences natura 2000,
- d'un porté à connaissance auprès de la DRAC (associé au projet depuis les études en 2022),
- d'un passage en commission départementale de la nature, des paysages et sites,
- d'un permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
1919 m ² de surface en travaux	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parking des Pierres Plates,
Kerhéré
56740 Locmariaquer

Coordonnées géographiques¹

Long. 47° 33' 26" 9 N Lat. 02° 56' 58" 3 W

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Il s'agit d'une modification sans extension, afin de remettre en nature une partie du parking existant et d'améliorer l'autre partie conservée. Ainsi, il y aura diminution de l'emprise actuelle sur les espaces naturels.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il se trouve en zone littorale sur la commune de Locmariaquer dans le Morbihan (56).
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à l'intérieur du parc naturel régional "Golfe du Morbihan" (code : FR8000051).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve dans le Morbihan qui fait l'objet d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). Ce document a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 10 décembre 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe proche du monument mégalithique des Pierres Plates
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Locmariaquer est soumise au risque de submersion marine mais ne possède pas de Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a aucun usage à proximité permettant de considérer que le projet se trouve sur un sol pollué.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve à l'intérieur de la zone Natura 2000 ZPS "Golfe du Morbihan" (FR5310086) sous la directive Oiseaux.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le projet ne concerne aucun prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réfection de la digue ne changera pas les conditions du milieu et ne modifiera pas les masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le décaissement des enrobés sera acheminé vers une filière de recyclage adaptée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas déficitaire en matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifiera pas le milieu. Les travaux se feront hors de période de nidification.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y aura pas d'espèces impactées par le projet. A l'issue des travaux, la zone aura moins d'impact qu'actuellement. Les travaux et équipements associés ne s'étaleront pas plus que nécessaire. Une évaluation d'incidences Natura 2000 est réalisée en parallèle de cette étude.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au contraire, ce projet engendre de l'augmentation d'espace naturel
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de risque technologique qui pourrait concerner le projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase de travaux peut entraîner des perturbations temporaires en matière de circulation. Les engins de chantier et le matériel seront stationnés sur site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera source de bruit que durant la phase de travaux. En effet, le déplacement des engins de chantier et leur utilisation en provoqueront. Cependant ces nuisances seront temporaires et localisées.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De même que pour le bruit, le projet peut être source de vibration durant la phase de travaux. Cependant, cela restera éloigné des habitations et temporaire.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une analyse des enrobés à décroûter sera réalisée pour recherche d'amiante. La filière de traitement sera adaptée à la caractérisation de ces déchets.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne portera atteinte à aucun patrimoine. L'objectif est de valoriser le patrimoine mégalithique et paysager du site. C'est notamment dans ce but qu'ont été définis les travaux.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet vise à une meilleure intégration du parking existant dans son milieu, avec une partie en renaturation. Tous les éléments sont pensés pour diminuer l'impact sur le milieu. Les incidences potentielles vis-à-vis de l'environnement concernent uniquement la phase de travaux. Il n'y en aura aucune à terme. De plus, la réalisation des travaux a été pensée afin de réduire au maximum, voire d'éviter, ces incidences (emprises de travaux et d'installation de chantier strictement limitée, durée limitée et planning adapté...).

Ainsi, il n'y a pas d'effet notable justifiant une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Notice explicative

Evaluation des incidences Natura 2000.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Plérin

le,

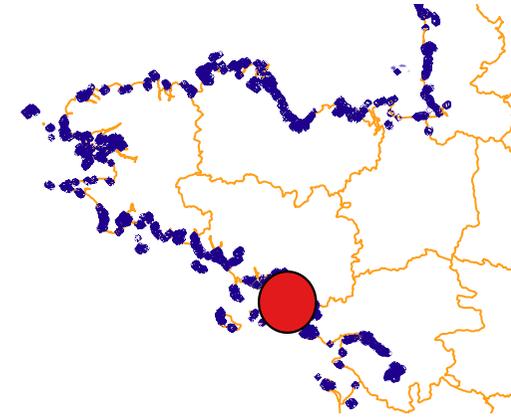
05/04/2023

Signature

Handwritten signature of Didier OLIVIER. Below the signature is an official circular stamp. The stamp contains the following text: 'REPUBLIQUE FRANÇAISE', 'Conservateur du littoral', 'Didier OLIVIER', 'Tél: 02 96 23 66 22', 'breizh@conservatoire-du-littoral.fr', and '11000 Plérin'. The stamp also features a small logo of a star and a shell.

**LOCMARIAQUER
SECTEUR DE KERHERE**

**REAMENAGEMENT DU
PARKING DES PIERRES
PLATES**



Légende

-  Périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral
-  Projet de réaménagement du parking

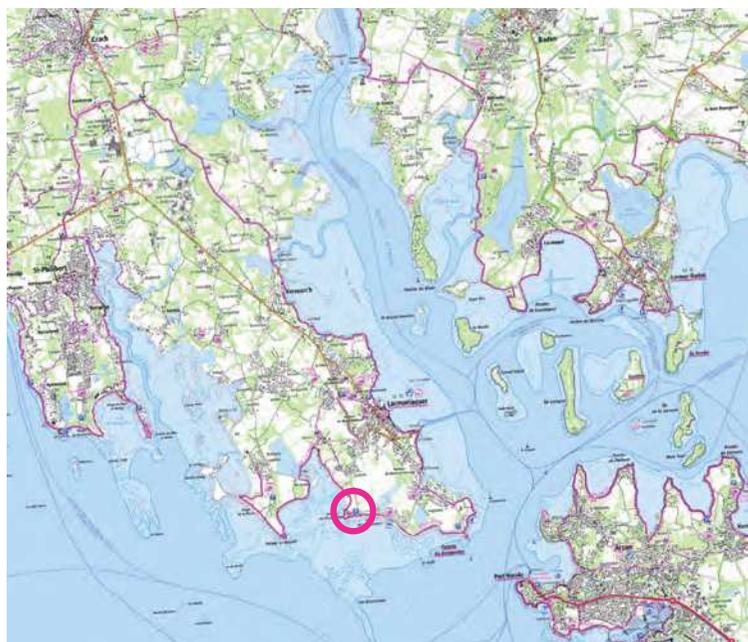
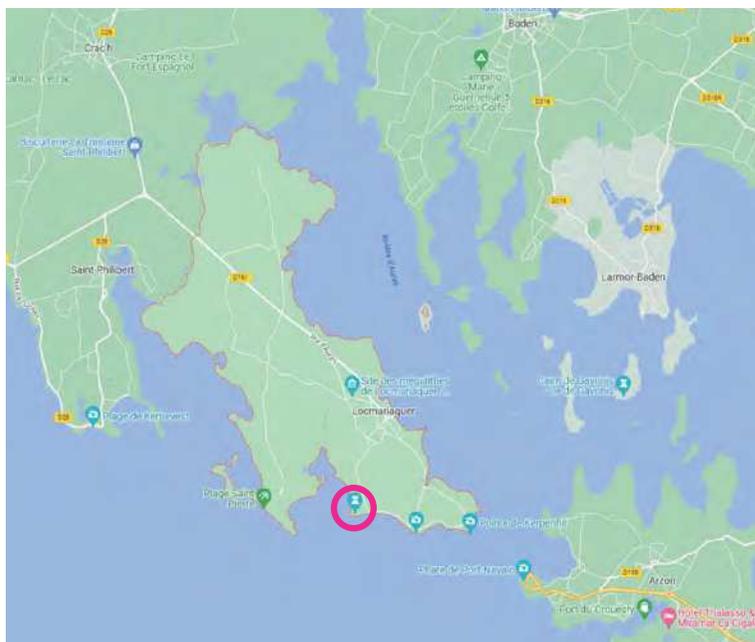




LOCMARIAQUER
SITE DES PIERRES PLATES

PA 2 NOTICE EXPLICATIVE

CONTEXTE // SITUATION GÉOGRAPHIQUE, ACCÈS, TOURISME ET ÉVOLUTION



ACCÈS

- > Piéton : Le sentier littoral GR 34 longe une bonne partie du littoral de la commune, côté est et sud ; il s'interrompt toutefois sur la côte ouest au niveau du hameau de Saint-Pierre.
- > Bateau : Au port, depuis l'embarcadère du Guilvin, des vedettes proposent des croisières sur différentes îles au printemps-été, tandis que le «Passeur des îles» propose des liaisons régulières avec Port Navalo et Larmor-Baden.
- > Bus : Ti Bus, liaisons gratuites, uniquement en juillet-août.

TOURISME

Locmariaquer est une commune rurale et littorale. L'urbanisation s'est beaucoup développée depuis ces dernières décennies en raison de la forte pression touristique, principalement le long du littoral Est. Le littoral Ouest, plus exposé, est moins concerné, mais n'y échappe pas totalement.

Une importante fréquentation estivale pose des questions sur la préservation du littoral et des sites patrimoniaux, et donc sur les accès et les stationnements.

De manière générale le littoral est formé d'une côte très basse, et soumis à des risques de submersion marine en de nombreux endroits. Il est prolongé par un estran découvrant largement à marée basse.



1950



Aujourd'hui

LOCMARIAQUER - Site des Pierres Plates

Diagnostic Paysager et Schema d'intentions paysagères
15/09/2022

PAYSAGISTE MANDATAIRE :
Alice LELOUP
paysagiste-conceptrice

20 rue Georges Clemenceau,
29900 Concarneau
Tel : 06 60 86 17 14
leloup.alice@gmail.com

CONTEXTE // ÉVOLUTION DU SITE, DES PARCELLES CULTIVÉES AUX STATIONNEMENTS



1953



1964



1980



1987



1991



2000

CONTEXTE // ÉVOLUTION RÉCENTE DES STATIONNEMENTS ET DU COUVERT VÉGÉTAL



photo prise entre 2000 et 2005

Les stationnements ont été réalisés. En plus de ceux qui existent encore aujourd'hui, une boucle Ouest accueille également des places de parking. Tout le pourtour des espaces de parkings a été planté d'arbres, qui forment un écran continu autour des stationnements. De nombreux chemins sillonnent la bande littorale entre les stationnements et la grande plage.

Excepté le pourtour proche du monument, la végétation est haute et dense sur les parcelles alentours.



photo prise entre 2006 et 2010

La situation a peu évolué entre la dernière vue aérienne et celle-ci, mis à part une taille importante de la végétation sur les parcelles entourant le monument.



photo prise entre 2011 et 2021

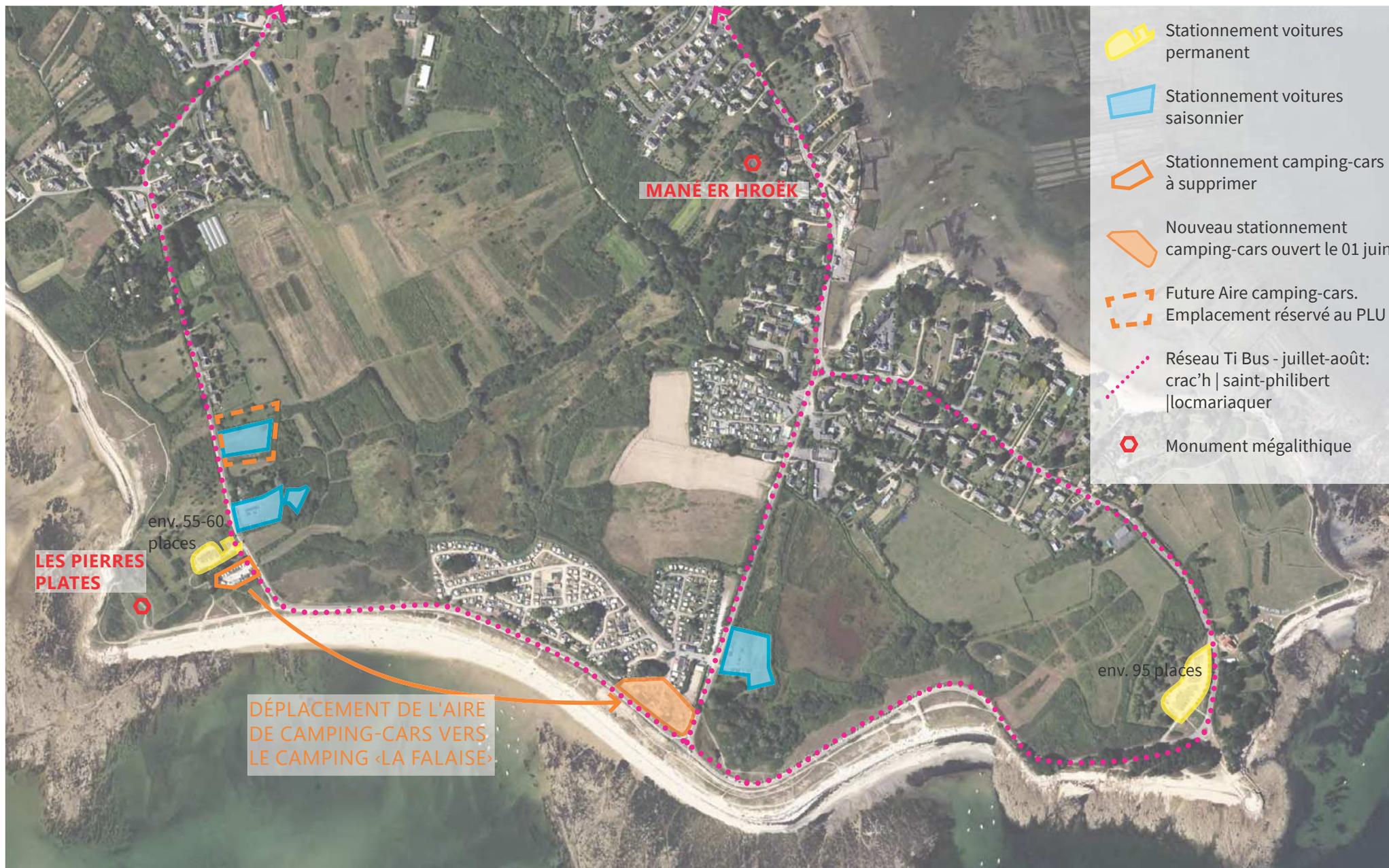
La boucle ouest de stationnement est devenue un cheminement piéton. Une partie de l'alignement d'arbres qui entourait le stationnement voiture a été rasé. De manière générale sur le site la végétation est entretenue par bosquets.



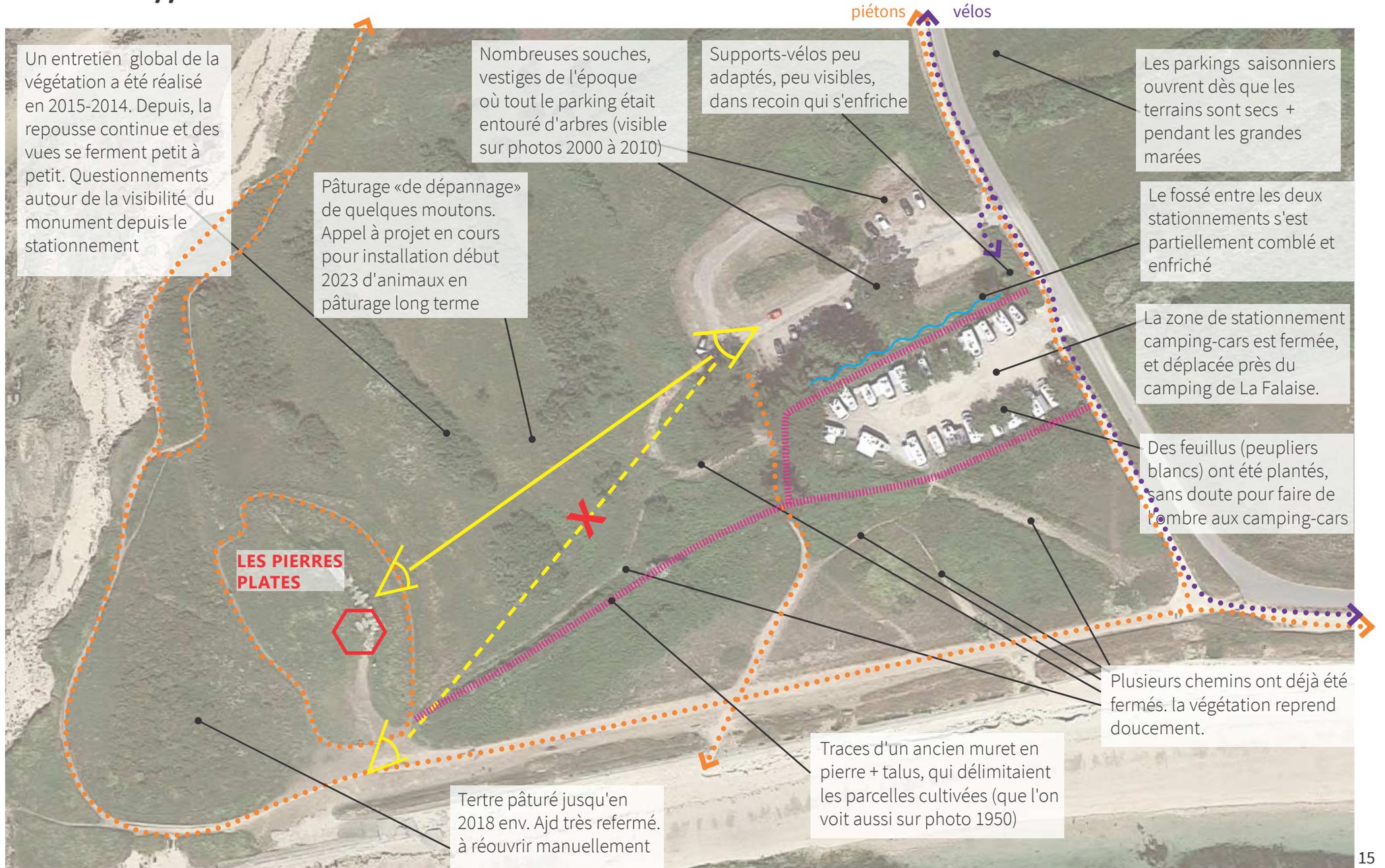
photo la plus récente

Plusieurs chemins piétons ont été fermés, et la végétation y reprend petit à petit ses droits.

CONSTATS // ACCÈS MOTORISÉS ET ZONES DE STATIONNEMENTS



CONSTATS // ÉTAT DES LIEUX



CONSTATS // PHOTOS DE L'EXISTANT



Stationnement camping-cars et ses alignements de peupliers blancs plantés pour créer de l'ombre



L'organisation du stationnement voitures n'est pas très lisible, notamment avec les anciennes voies barrées par des ganivelles



La covisibilité entre le site mégalithique des pierres plates et la zone de stationnement donne sur les carrosseries multicolores des voitures.



La zone de stationnement vélos n'est pas facilement accessible, s'enfriche, et son mobilier n'est pas adapté



Le parcours piétons n'est pas toujours très compréhensible



La superposition de clôtures, de ganivelles et de fermetures d'anciennes voies de circulation rendent complexe la lisibilité de l'espace

CONSTATS // ÉLÉMENTS CLEFS DE COMPRÉHENSION

PARTICULARITÉS DU SITE DES PIERRES PLATES

Le site aujourd'hui soumis à réflexion est remarquable par la singularité de sa géographie. La véritable échelle du site nous est donnée par la pointe elle-même : pointe Ouest de la pointe de la presqu'île, abritant le site mégalithique des Pierres Plates, elle est une destination à part entière.

Aujourd'hui le cheminement qui part des stationnements vers la plage et le site patrimonial est entouré de végétation dans sa première partie, gardant ainsi la surprise de la découverte.

Depuis la zone de stationnement, cette progressivité dans la découverte du paysage est appréciable. Tout n'est pas déjà visible depuis le parking, il faut emprunter le cheminement piéton pour aller à la rencontre des Pierres Plates et des panoramas sur le lointain. Certaines vues seraient cependant à ouvrir depuis ce point de départ qu'est le stationnement, pour donner tout de même des premiers aperçus, ponctuels et ciblés, comme un appel vers ce qui sera découvert au fil du parcours piéton à emprunter. Déclencher l'envie d'aller voir plus loin, d'aller découvrir, à pied, le site patrimonial des pierres plates, et le panorama sur l'océan.

Une fois sur le site patrimonial, l'écho à la pointe Er Hourel est très fort : L'écrin boisé qui abrite le dolmen Er Hourel marque de sa silhouette le paysage comme un phare, un point de repère qui semble vouloir répondre à la pointe des Pierres Plates qui lui fait face. De notre côté de la baie, d'autres silhouettes de conifères lui répondent. Moins nombreux, et nécessitant d'être sélectionnés, éclaircis et élagués, le petit boisement des Pierres Plates mérite d'être considéré. Echo au boisement de la pointe Er Hourel, il est aussi porte d'entrée sur le site depuis le stationnement, élément clef de la découverte progressive, celle qui dissimule partiellement tout en donnant parfois à voir, et donne l'envie d'aller voir plus loin. De plus, outre le fait d'apporter de l'ombre aux voitures stationnées, il permet aussi de dissimuler les carrosseries brillantes qui dénotent dans le paysage naturel et protégé.

Maintenant que le parking camping-cars est fermé, la zone de stationnement est principalement utilisée pour se rendre à la plage et sur le site mégalithique des Pierres Plates.

Ces trois éléments forment un ensemble relié par un parcours piéton. L'enjeu du réaménagement est alors de maintenir et renforcer cette unité, et prolonger ses atouts afin de rendre le site dans son ensemble plus lisible et plus attractif.

Objectif : Intégrer le stationnement dans son environnement naturel et paysager, utiliser les percées visuelles et co-visibilités pour donner envie de visiter les sites, de s'y arrêter, et parcourir l'ensemble du site à pied.

Parmi les enjeux environnementaux du territoire communal cités dans le PLU -concernant les zones naturelles- plusieurs font écho à notre site d'études :

- > Préserver les habitats d'intérêt communautaire
- > Maintenir les zones boisées refuges au sein des milieux ouverts
- > Préserver l'identité paysagère de la commune
- > Favoriser les déplacements doux

DES CONSTATS AU SCHEMA D'INTENTIONS // ENJEUX ET PRINCIPES DIRECTEURS

CONSTATS

1- Superficie des stationnements : Fermeture de la zone de stationnements camping-cars. La superficie de la zone de stationnements voiture est convenable.

2- Intégration des stationnements : aujourd'hui le patchwork des voitures est dissimulé par les campings cars et les peupliers blancs ; avec la suppression de l'aire de campings-cars comment gérer la vue sur le parking ?

3- Cohabitation des différents modes de déplacements, piétons, vélos, voitures.

4- Vélos : la zone de stationnement vélo est peu accessible, enfrichée, et avec un mobilier peu adapté

5- Piétons : le parcours piéton est discontinu et pas toujours bien identifié. Il n'y a pas de cheminement sécurisé sur les zones de stationnement. Le parcours du parking vers les Pierres Plates n'est pas mis en valeur.

6- Vues : Les vues depuis le parking et le cheminement vers le site des Pierres Plates se sont refermées. La covisibilité entre les sites mégalithiques commence à être compromise.

7- Entretien des espaces naturels : Plus d'agriculteur, plus de pâturage, les espaces se referment.

8- Eaux pluviales et inondations : le fossé présent sur le site est partiellement comblé et enfriché.

ENJEUX

1- L'enjeu n'est donc pas d'étendre le parking véhicules légers sur la zone camping-cars, mais de renaturaliser cette emprise.

2- Retravailler la zone de stationnement véhicules légers et ses abords, pour mieux l'intégrer dans cet environnement naturel remarquable.

3- Organiser les tracés des différents flux.

4- Aménager une zone de stationnement vélos fonctionnelle pour inciter aux mobilités douces.

5- Créer une liaison piétonne continue, sécurisée lisible et agréable, de la route jusqu'au site mégalithique.

6- Déterminer les points de vue les plus pertinents, et anticiper le maintien de leur ouverture.

7- Anticiper l'entretien des espaces, et notamment le maintien des zones souhaitées ouvertes.

8- Anticiper la gestion des eaux pluviales pour limiter les possibles inondations.

PRINCIPES DIRECTEURS

1- Renaturaliser le parking camping-cars, et supprimer les feuillus qui y ont été plantés en ligne pour faire de l'ombre ;

2- Redessiner l'organisation voirie/places de stationnement
2'- Conforter, prolonger ou étendre certains reliefs et masses végétales pour masquer les carrosseries multicolores et réfléchissants fortement le soleil, qui détonnent dans ces paysages naturels grandioses.

3- Séparer les parcours et les rendre lisibles.

4- Mettre en avant la zone de stationnement vélo, l'adapter au matériel des usagers, et la concevoir facile d'entretien.

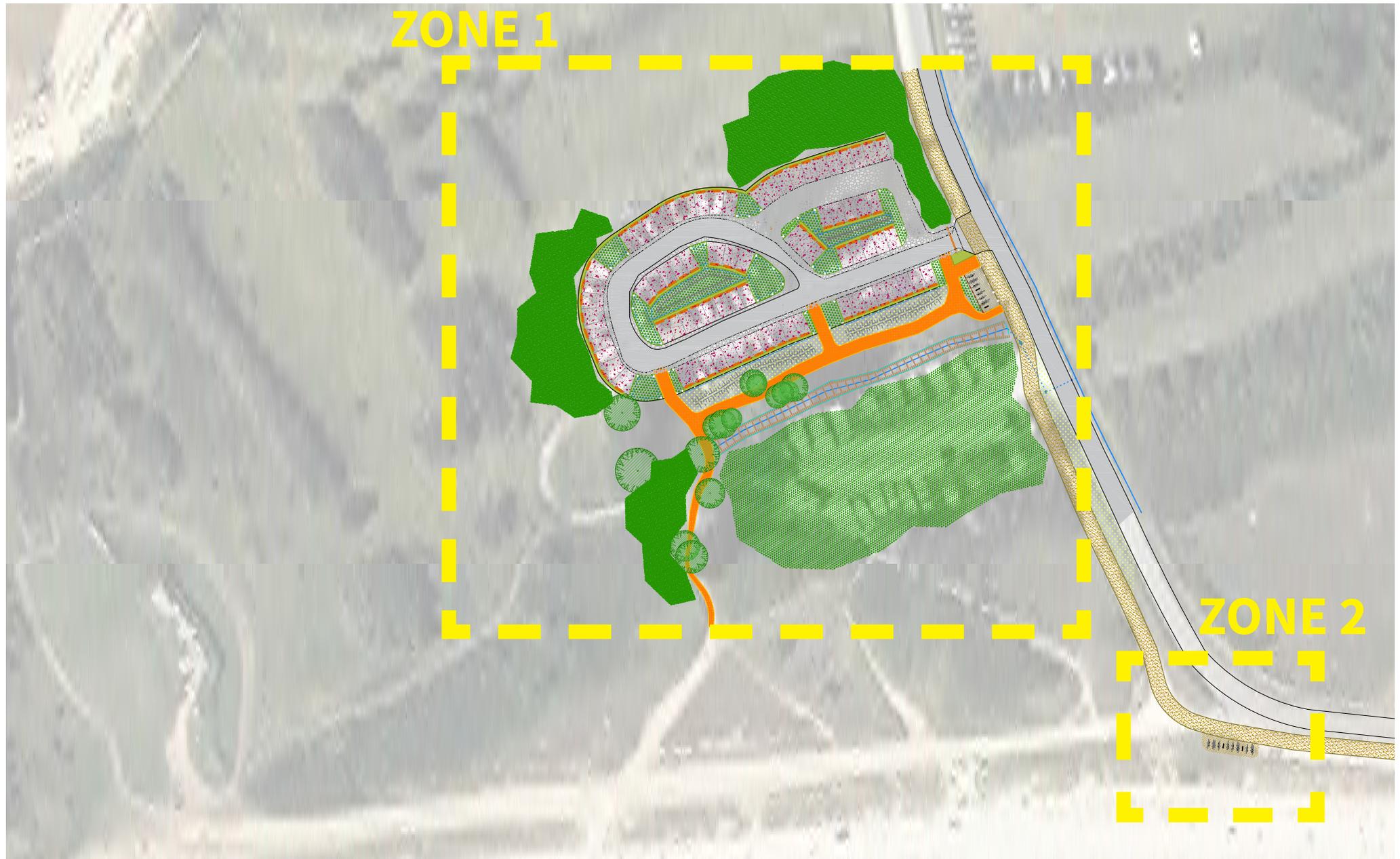
5- Créer un nouveau cheminement piéton sur la zone de stationnement. Retravailler le cheminement entre le parking et les Pierres Plates pour créer une découverte progressive et faciliter la mise en lien des sites.

6- Ouvrir une vue «d'appel» depuis le cheminement qui part du parking ; Entretien la covisibilité entre les sites des Pierres Plates et de la Pointe Er Hourel, mais aussi leurs massifs de conifères qui se répondent.

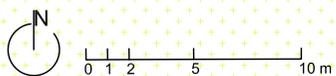
7- Etablir Plan de gestion, avec phasage. Déterminer les zones pâturées, les zones sensibles gérées par un entretien manuel ou mécanique.

8- Travailler les nivellements pour intégrer les noues paysagères et zones d'infiltration aux aménagements.

ESQUISSE // PLAN D'AMÉNAGEMENT GLOBAL _ 1/1000è



ESQUISSE // PLAN D'AMÉNAGEMENT STATIONNEMENTS - FONCTIONNEMENT



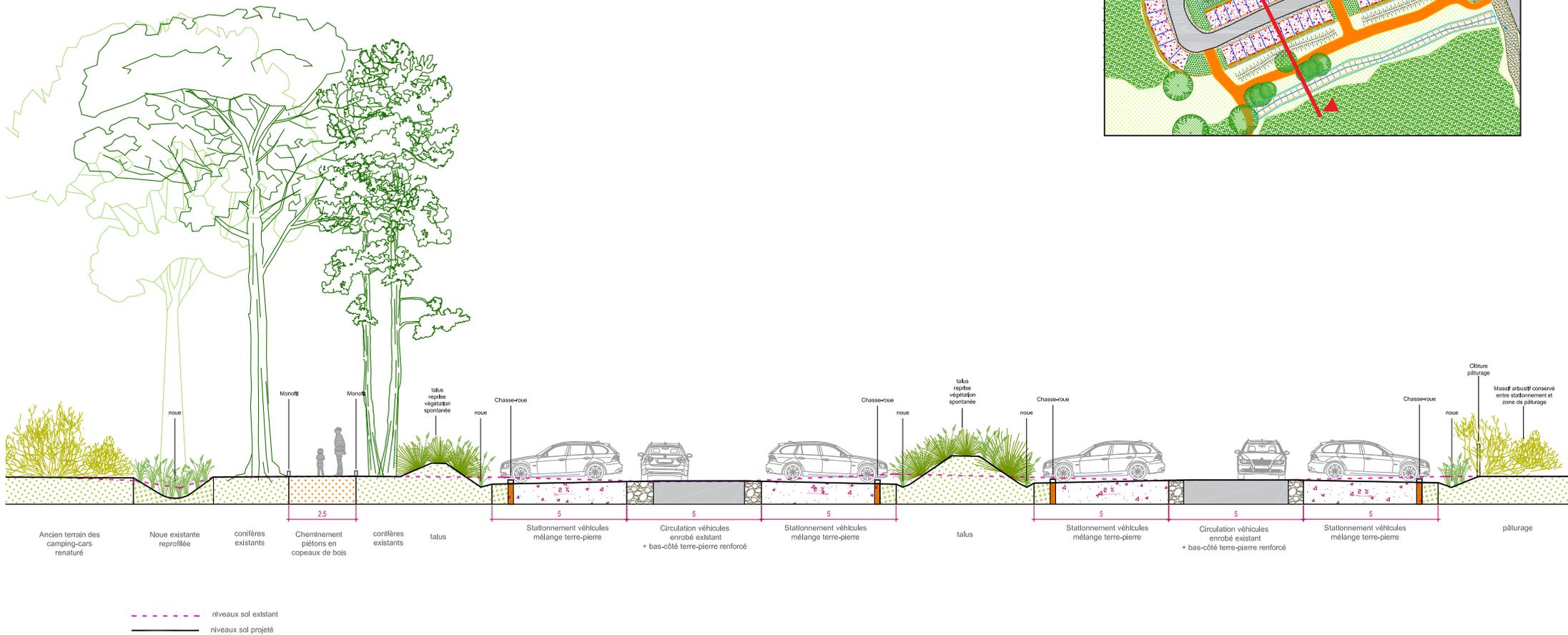
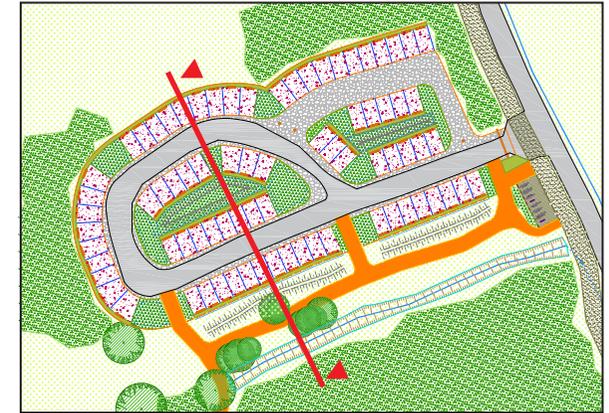
TOTAL : 78 (61 + 17)
places de stationnement

TOTAL : 18 (8+10)
arceaux vélos



POUR MÉMOIRE :
Situation actuelle :
env. 57 places de
stationnement.
Parking plein aux
grandes marées.

ESQUISSE // COUPE SUR ESPACE DE STATIONNEMENT ET CHEMINEMENT PIÉTON



ESQUISSE // MOBILIER : ARCEAUX VÉLOS



existant : 3 barres d'accroche (site 1)



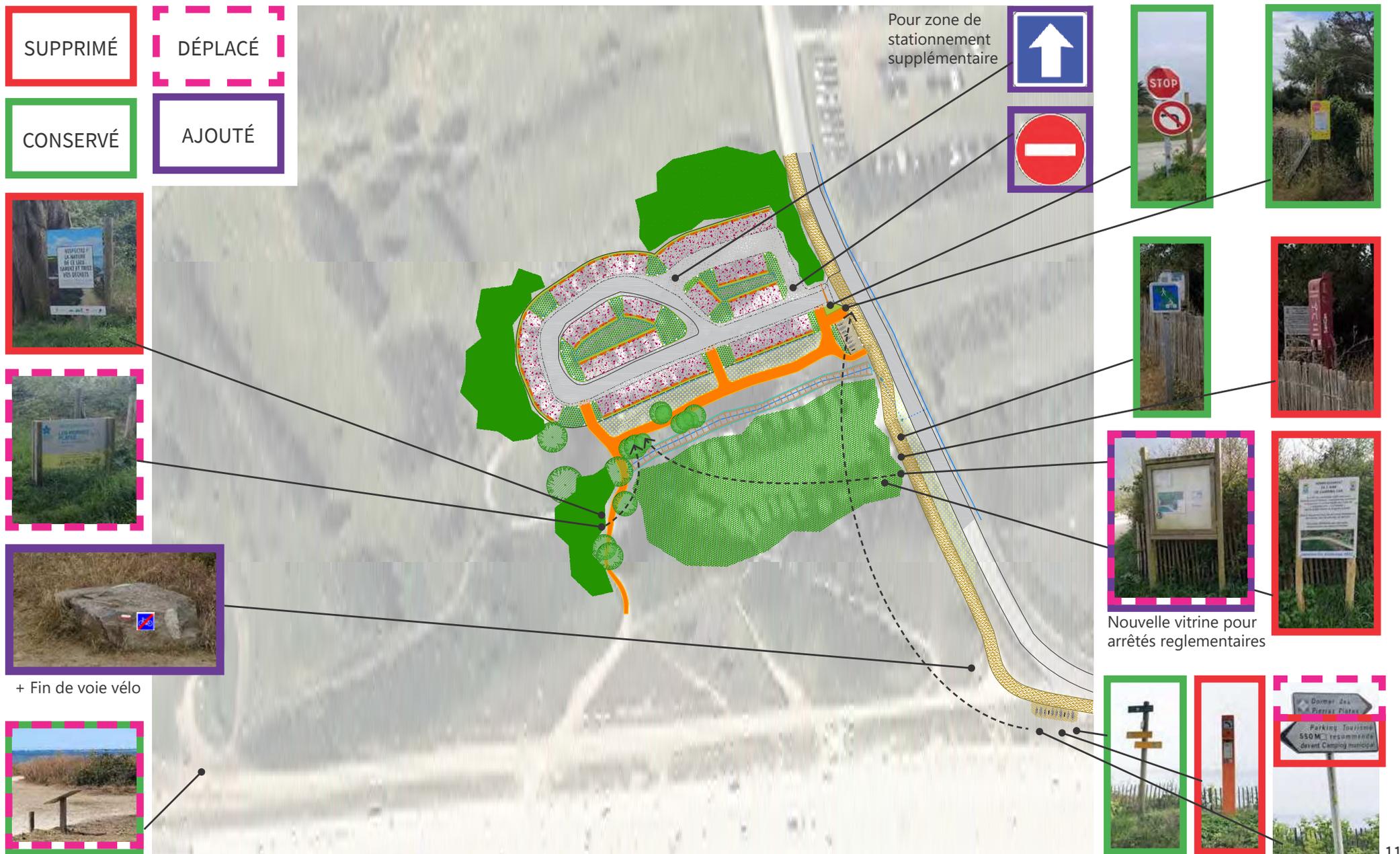
existant : 2 arceaux (site 2)



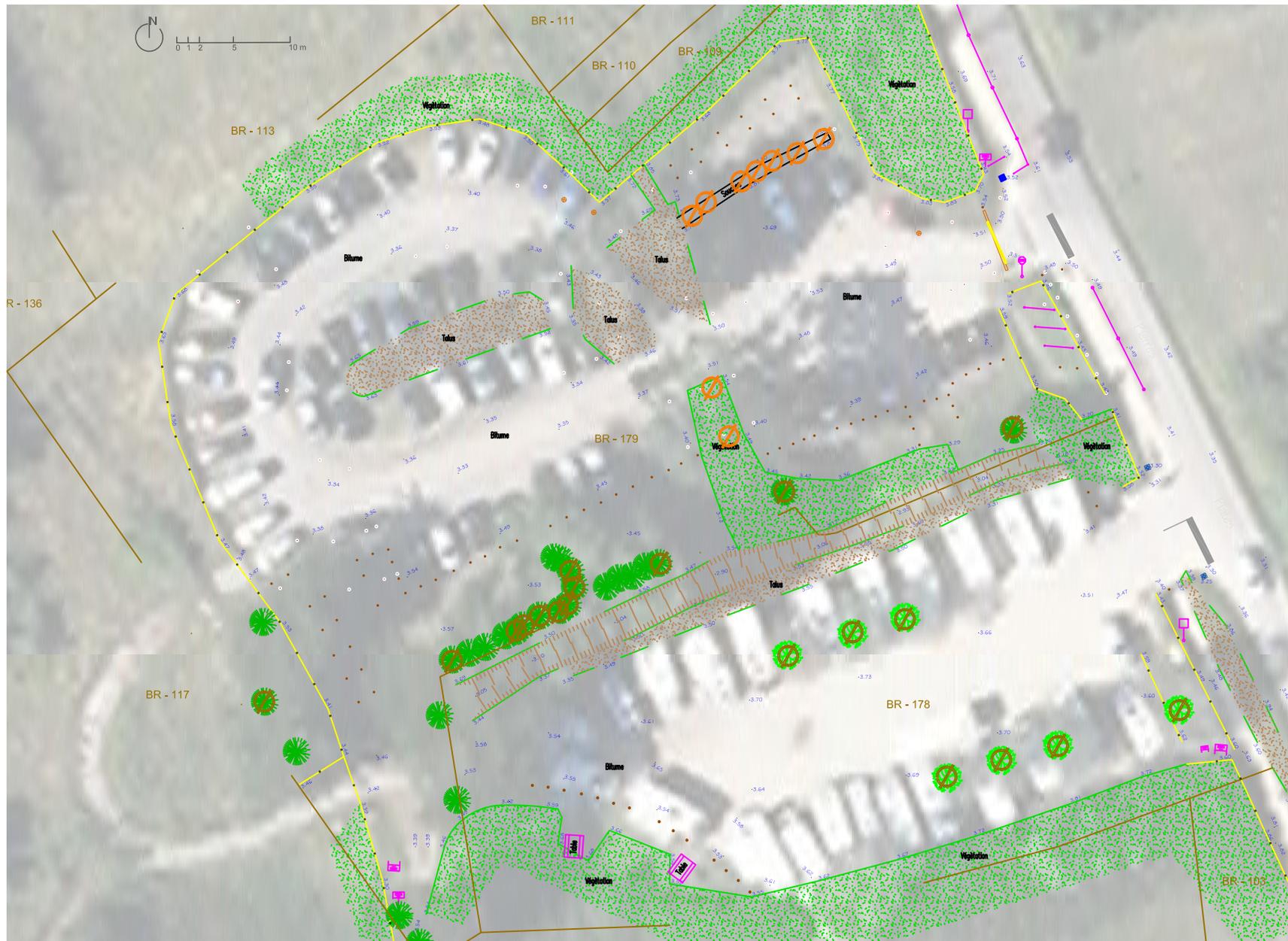
Projet (site 1 et 2) : arceaux bois et métal.
ci-dessous : installés à Plouha (22), site du Conservatoire



ESQUISSE // RÉ-ORGANISATION DE LA SIGNALÉTIQUE



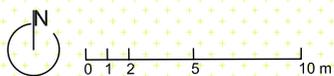
ESQUISSE // PLAN DE GESTION DU SITE : TEMPS 0 - ZOOM SUR ABATTAGE DES GRANDS SUJETS



-  Abattage de grands sujets
-  Evacuation de souches présentes sur site

* Abattage des sujets
+ rognage des souches plutôt que dessouchage pour ne pas creuser les sols

ESQUISSE // PLAN D'AMÉNAGEMENT STATIONNEMENTS - FONCTIONNEMENT



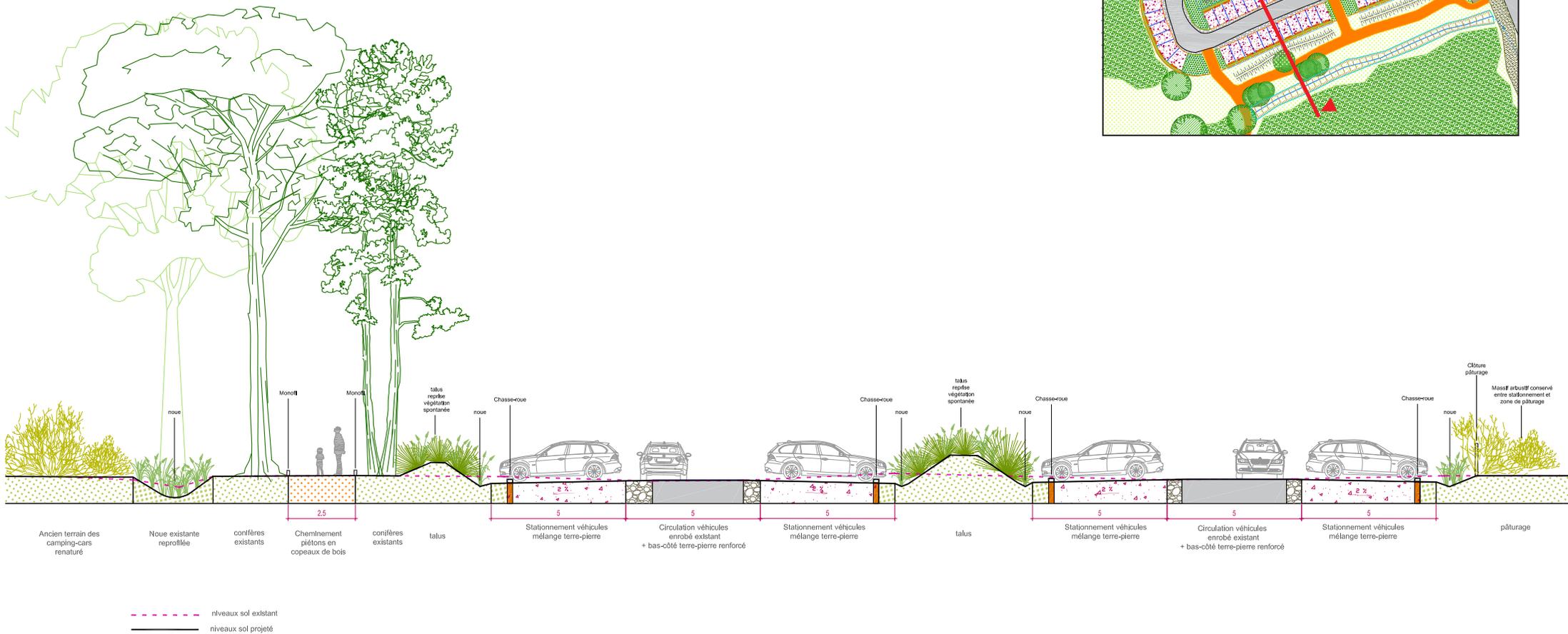
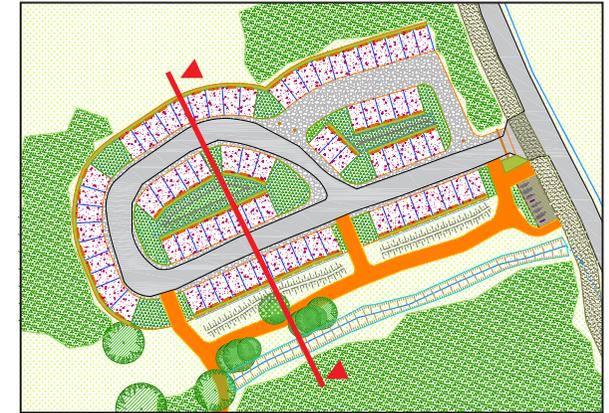
TOTAL : 78 (61 + 17)
places de stationnement

TOTAL : 18 (8+10)
arceaux vélos

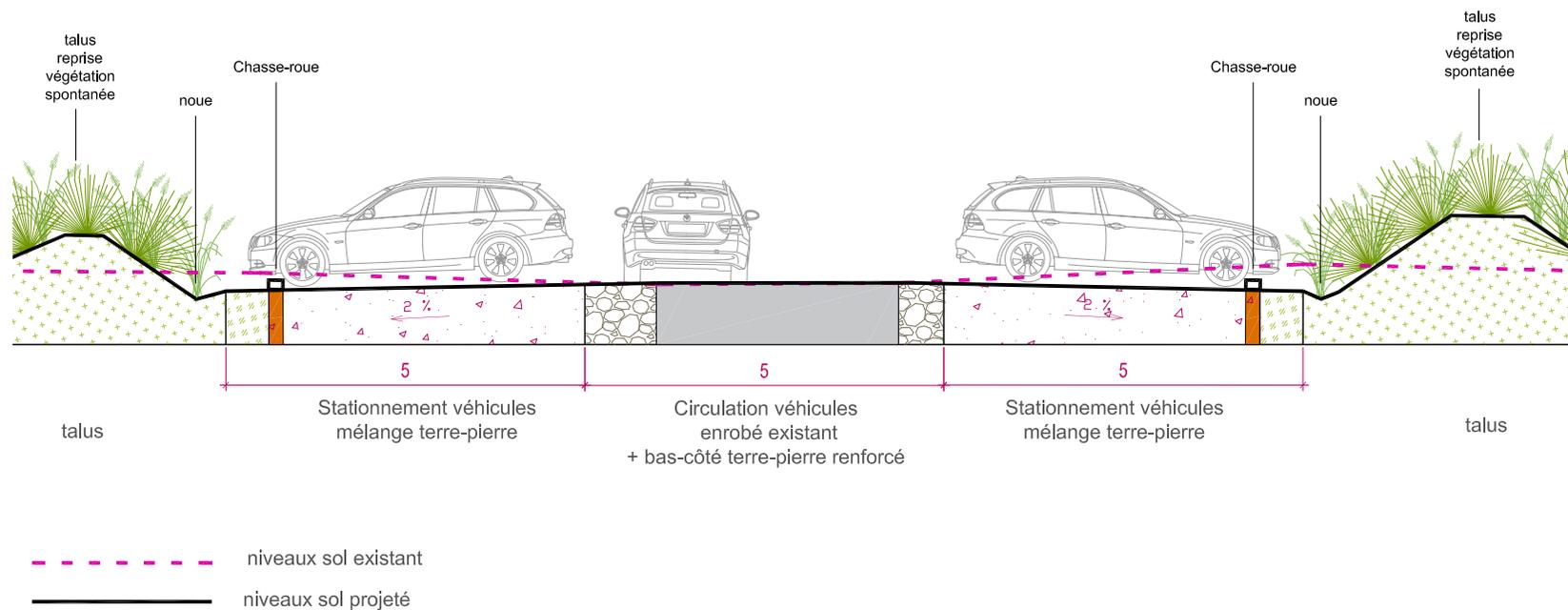
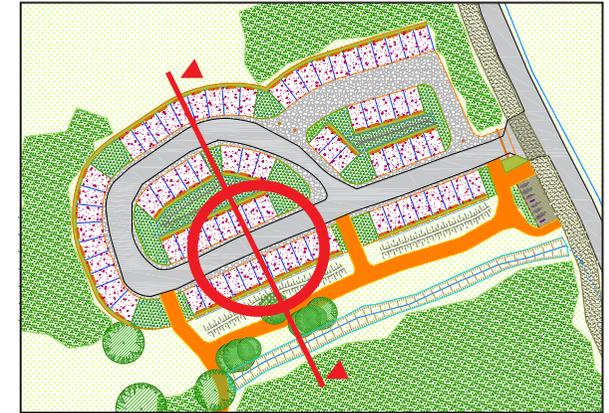


POUR MÉMOIRE :
Situation actuelle :
env. 57 places de
stationnement.
Parking plein aux
grandes marées.

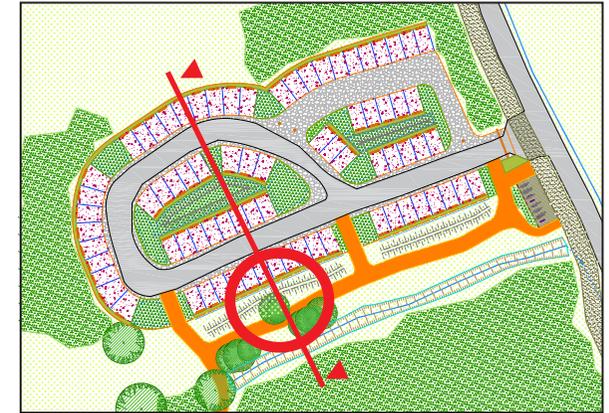
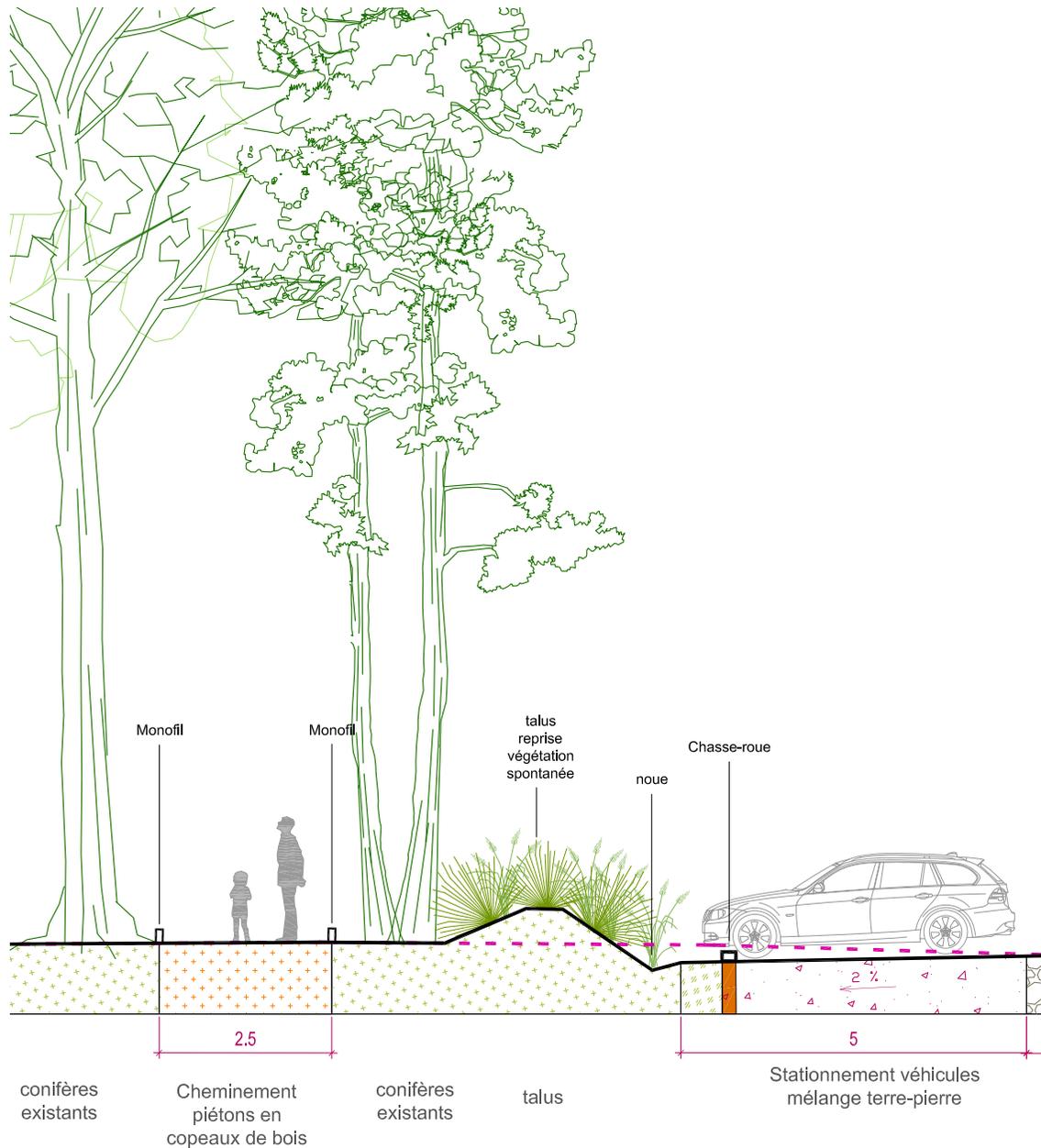
ESQUISSE // COUPE SUR ESPACE DE STATIONNEMENT ET CHEMINEMENT PIÉTON



ESQUISSE // COUPE - ZOOM SUR LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES _ 1/100ème

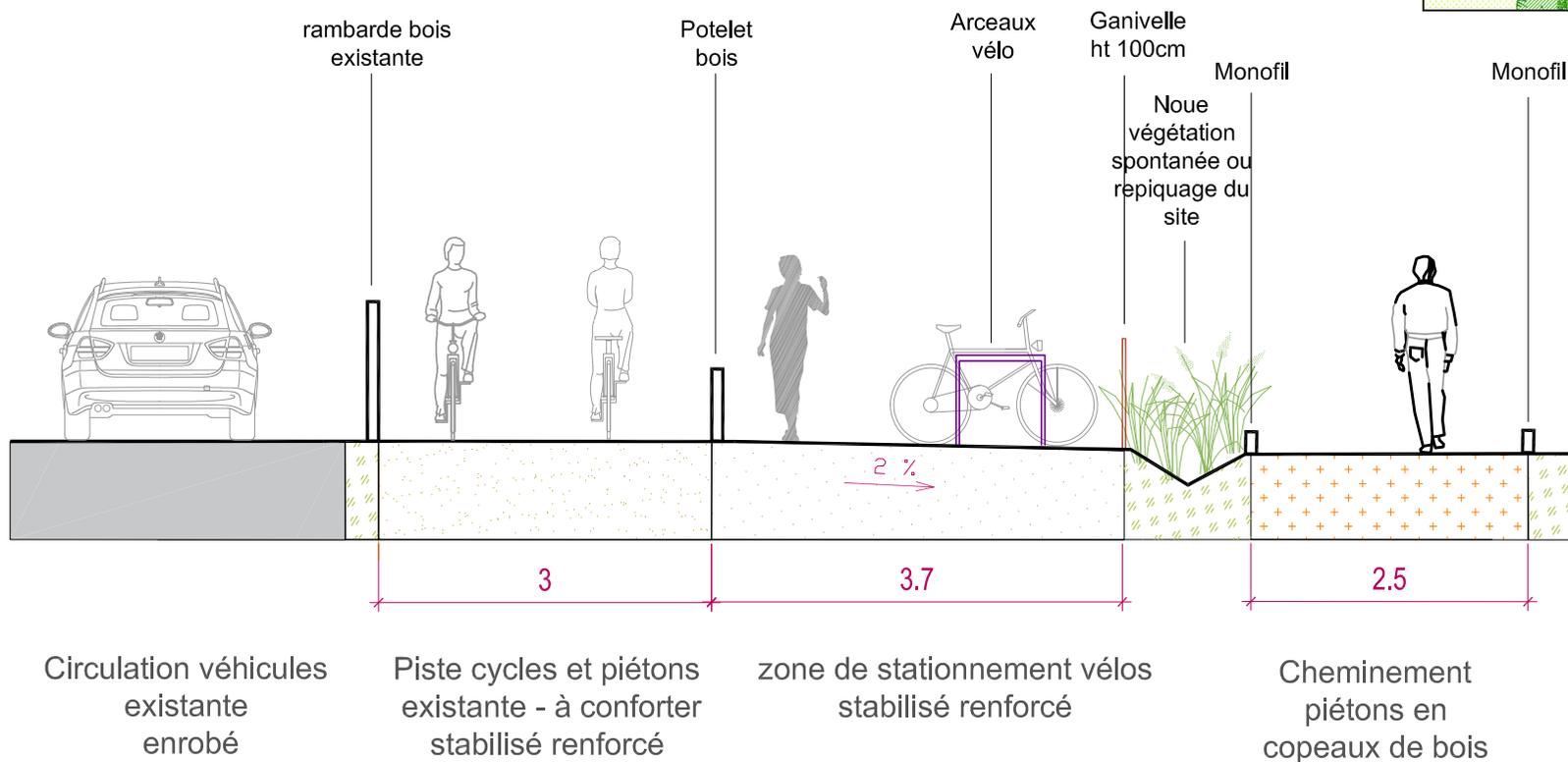


ESQUISSE // COUPE -ZOOM SUR LE CHEMINEMENT PIÉTON _ 1/100ème



----- niveaux sol existant
 ————— niveaux sol projeté

ESQUISSE // COUPE SUR LE STATIONNEMENT VÉLOS ET LA PISTE CYCLES ET VÉLOS



ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 NOTICE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE

Coordonnées du demandeur

Nom du demandeur : **Conservatoire du littoral**.....

Adresse du demandeur : **8 quai Gabriel Péri
22190 PLERIN**

Téléphone du demandeur : **02 96 33 66 32**

Adresse mél : **bretagne@conservatoire-du-littoral.fr**.....

Commune d'implantation du projet : **Locmariaquer**.....

Étape 1 : Où se situe le projet ?

Quelle est la localisation géographique du projet ?

Adresse ... **Kerhéré, parking des Pierres Plates**

Parcelle(s) : ... **BR0109, BR0110, BR111, BR0117, BR0178, BR0179**

Joindre un plan de situation 1/5000^{ème} permettant de situer le terrain sans ambiguïté.

Étape 2 : En quoi consiste le projet ?

Faisant suite à la fermeture du parking camping-cars en mai 2022, le projet prévoit la renaturation des 1919 m² de cet espace. Le parking réservé aux véhicules légers est réorganisé pour optimiser les stationnements sans artificialisation des espaces existants. L'accueil des vélos et le cheminement piéton sont favorisés pour inviter le public à découvrir le monument mégalithique des Pierres Plates. Des fenêtres paysagères de co-visibilité sont créées pour les piétons et des barrières végétales sont maintenues pour dissimuler les stationnements depuis le site mégalithique. L'ensemble de la signalétique du site est revue pour une meilleure intégration paysagère.

Étape 3 : Où se situe le projet par rapport au réseau Natura 2000 ?

Le site internet suivant permet de localiser le terrain par rapport aux sites Natura 2000 :

https://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/Nature_Paysage.map

le projet est situé hors site Natura 2000

le projet est situé à proximité de site(s) Natura 2000

Dans ce cas, citer les noms du ou des sites concerné(s):

FR5300029 Zone de Spéciale de Conservation (directive Habitat, Faune Flore)

« Golfe du Morbihan, Côte Ouest de Rhuys »
Distance approximative en km :

FR5310086 Zone de Protection Spéciale (directive oiseaux)
« Golfe du Morbihan »
Distance approximative en km :

x le projet se situe à l'intérieur de site(s) Natura 2000

Dans ce cas, citer les noms du ou des sites concerné(s):

x FR5300029 Zone de Spéciale de Conservation (directive Habitat, Faune Flore)
« Golfe du Morbihan, Côte Ouest de Rhuys »

x FR5310086 Zone de Protection Spéciale (directive oiseaux)
« Golfe du Morbihan »

Joindre un plan des différentes composantes du projet à deux échelles différentes avec superposition de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire

NB : il convient pour cela de se rapprocher de l'animateur-trice du site Natura 2000 (Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan) qui communiquera au porteur de projet toutes les données naturalistes dont il a connaissance ainsi que les limites à l'utilisation et à l'analyse de ces données. Il faut noter que ces données peuvent ne pas exister, être partielles ou anciennes.

Étape 4 : Quelles sont les incidences du projet sur le(s) site(s) Natura 2000 ?

A- Évaluation

Le tableau de la page suivante synthétise cette évaluation et se compose des colonnes 1 à 6 suivantes :

Colonne 1 : lister les différentes composantes du projet ;

Colonne 2 : situer la composante concernée du projet par rapport au site Natura 2000 ;

Colonne 3 : lister par composante concernée les habitats et espèces potentiellement concernés ;

Colonne 4 : lister par composante de la manifestation, par habitat et par espèce, les incidences permanentes et temporaires, celles directes ou indirectes, les incidences cumulées avec celles d'autres projets portés par le même demandeur.

Exemples :

Incidences temporaires pendant la manifestation (poussières, bruits, pollution accidentelle),
Incidences permanentes (création d'une voie d'accès, d'une aire de stationnement, rejets dans le milieu pendant l'exploitation),
Incidences directes (altération ou destruction d'habitats directement lié à la manifestation),
Incidences indirectes (effets décalés dans le temps ou dans l'espace),

Colonne 5 : lister les mesures d'évitement et de réduction pour supprimer ou atténuer les incidences. Ces propositions engagent le porteur du projet pour son éventuelle réalisation.

Exemples :

Déplacement géographique du projet,
Réduction de son envergure,
Utilisation de méthodes alternatives,
Déplacement temporel du projet.
Etc.

Colonne 6 : conclure sur le niveau d'incidence attendu (nul, très faible, faible, etc.).

Tableau de synthèse de l'évaluation

Détail des composantes du projet	Localisation par rapport au site Natura 2000	Liste des habitats et espèces potentiellement concernés	Liste des incidence(s) certaines ou potentielles	Liste des mesures d'évitement et de réduction des incidences potentielles	Détermination du niveau d'incidence(s) finale(s) attendu
Renaturation du parking camping-cars	Dans la ZSC et la ZPS Golfe du Morbihan-Cote ouest de Rhuys. Parking de Kerpenhir	Aucuns	Bruit Poussières	Chantier hors période de nidification	Nul
Réaménagement du parking véhicules légers	Dans la ZSC et la ZPS Golfe du Morbihan-Cote ouest de Rhuys. Parking de Kerpenhir	Aucuns	Bruit Poussières	Chantier hors période de nidification	Nul

B- Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- une surface relativement importante d'habitat d'intérêt communautaire ou habitat d'espèce est détruite ou dégradée à l'échelle du site Natura 2000 ;
- une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire accompagné de ses pièces jointes est à remettre au service instructeur concerné.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier complet dont le contenu est décrit dans l'article R 414-23 du code de l'environnement doit être établi et transmis au service instructeur concerné. **Vous pouvez utiliser le guide support « évaluation des incidences Natura 2000 » pour réaliser cette évaluation.**

A (lieu) Plérin

Le (date) : 28/02/2023

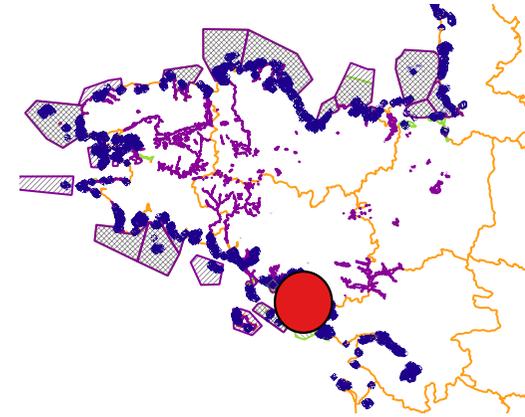
Signature :


Pour la Directrice du Conservatoire
du littoral et par délégation
Le Délégué de Rivages
Didier OLIVRY

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Conservatoire du littoral
Tél : 02 96 33 66 32
bretagne@conservatoire-
du-littoral.fr
8, Quai Gabriel Péri - BP 60474 - 22194 PLÉRIN

**LOCMARIAQUER
SECTEUR DE KERHERE**

**REAMENAGEMENT DU
PARKING DES PIERRES
PLATES**



Légende

-  Périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral
-  Projet de réaménagement du parking
-  directive habitats
-  directive oiseaux

